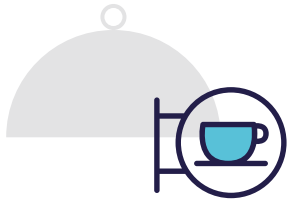


Les mesures en vigueur

à partir du 7 avril 2021

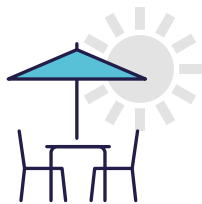
info
covid19.lu



Restaurants, cafés et bars

Les terrasses sont ouvertes

- Entre 6h00 et 18h00 les restaurants, cafés et bars peuvent ouvrir leurs terrasses.



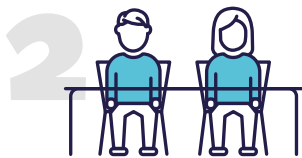
Service à table

- L'assignation de places assises est obligatoire.
- La consommation sur la voie publique est interdite.



2 personnes par table

- Maximum 2 personnes par table sont autorisées, sauf si les personnes font partie d'un même ménage.



Distance entre les tables

- Une distance de minimum 1,5m entre les tables doit être respectée, ou des écrans de séparation doivent être installés.



Portez votre masque

- Le port de masque est obligatoire pour le client lorsqu'il n'est pas assis à table.
- Le port du masque est obligatoire pour le personnel.



Continuez à respecter les gestes barrières



Plus d'informations sur covid19.lu